

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : Montbéliard-Ouest
 ARRONDISSEMENT : Montbéliard
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture



N° 53/2014

Nos réf. : AT/HB/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 09/09/2014	L'an deux mil quatorze le dix-huit septembre à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 18/09/2014	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 26 Ayant donné procuration : 6 Absent excusé : 1 Absent : 0</i>	<u>Étaient présents</u> : TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, LIPSKI Jean-Pierre, NOIROT Catherine, DELMARRE Véronique, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MÉRAUX Jocelyne, MAKSOUH Mourad, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHIETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre. <u>Était excusé</u> : SEGAUD Grégoire. <u>Étaient représentés</u> : GIRARD Jean-Claude, GRISEY David, BORNE Aurélien, LALLAOUA Nora, GORGULU Alpay, PLANÇON Aurélie.
OBJET : <i>Tarifs – Accueil périscolaire et restauration scolaire</i>	<u>Procurations données</u> : - GIRARD Jean-Claude a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre, - GRISEY David a donné procuration à VILMINOT Pascal, - BORNE Aurélien a donné procuration à FRANÇOIS Claudine, - LALLAOUA Nora a donné procuration à DELMARRE Véronique, - GORGULU Alpay a donné procuration à DURY Bernard, - PLANÇON Aurélie a donné procuration à TRAVERSIER Agnès.
RÉSULTAT DU VOTE : <i>- Pour : 20 - Contre : 6 - Abstention : 0</i>	Madame Claudine FRANÇOIS est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire cède la parole aux rapporteurs de la Commission « Jeunesse – Vie scolaire » :

« Après étude, les tarifs appliqués en accueil périscolaire/restauration ont été retravaillés.

En effet, suivant les tranches de QF, certains repas étaient tout juste facturés le prix que nous facturait le prestataire, sans compter les 2 heures de périscolaire du midi.

Nous avons proposé de réduire le nombre de tranches : au lieu des 6 tranches plus les extérieurs, nous avons proposé de limiter à 3 tranches plus les extérieurs. »

TRANCHE QF	PRIX DU REPAS	TARIF 2h PÉRISCOLAIRE	TARIF 1.5h PÉRISCOLAIRE	TARIF 1h PÉRISCOLAIRE
0-580	4.10	1.60	1.20	0.80
581-900	5.20	2.00	1.50	1.00
>901	5.75	2.20	1.65	1.10
Extérieurs + hors planning	6.80	3.00	2.25	1.50

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 20 voix POUR, 6 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, valide les tarifs ci-dessus, applicables à compter du 01/11/2014.

Fait et délibéré à Bavans, le 18/09/2014.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 18/09/2014

Publiée le 18/09/2014.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire